



COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COSUMAF**

EXERCICE 2015



The cover features a dark grey background on the left and a light grey gradient on the right. A large white circle is positioned in the upper left. At the bottom, there are several thick, parallel, curved lines in white and grey, resembling a stylized 'U' or a modern architectural element.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015**



Etabli en application des dispositions de l'article 12 du Règlement N°06/03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003, le présent rapport d'activité retrace le fonctionnement et l'évolution du Marché Financier Régional au cours de l'année 2015.

Il présente l'activité de la COSUMAF, les opérations du marché et la situation des acteurs en 2015.

Il a été adopté par le Collège de la COSUMAF à l'occasion de sa réunion tenue le 10 septembre 2016 à Douala, République du Cameroun.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), le Président de la COSUMAF soumet le présent rapport au Comité Ministériel de l'UMAC avant sa présentation à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

|    |                                             |
|----|---------------------------------------------|
| 6  | Liste des sigles, acronymes et abréviations |
| 7  | Liste des tableaux                          |
| 8  | Lettre du Président                         |
| 11 | Présentation de la COSUMAF                  |
| 11 | Statut et missions                          |
| 12 | Composition du Collège au 31 décembre 2013  |
| 13 | Organigramme                                |

## 14 Chapitre 1

### Activités de la COSUMAF

|    |                                          |
|----|------------------------------------------|
| 14 | I° - Activités du Collège                |
| 16 | II° - Activités de régulation            |
| 17 | III° - Contrôle du marché et des acteurs |

## 18 Chapitre 2

### Activités du Marché Financier Régional

|    |                                                   |
|----|---------------------------------------------------|
| 18 | I° - Marché primaire                              |
| 18 | II° - Marché secondaire                           |
| 19 | III° - Activité du Dépositaire Central des titres |

## 24 Chapitre 3

### Intégration et développement du marché

|    |                                                                                        |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 | I° - Intégration des marchés financiers de la CEMAC                                    |
| 24 | II° - Programme de renforcement des capacités des acteurs du Marché Financier Régional |

## 26 Chapitre 4

### Rencontres internationales et régionales

|    |                                              |
|----|----------------------------------------------|
| 27 | I° - Les rencontres internationales          |
| 29 | II° - Les réunions des instances de la CEMAC |

## 30 Chapitre 5

### Etats comptables certifiés au 31 décembre 2015

# W DES MATIÈRES B A T



# LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

|         |                                                                      |
|---------|----------------------------------------------------------------------|
| BEAC    | Banque des Etats de l'Afrique Centrale                               |
| BDEAC   | Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale              |
| BVMAC   | Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale                  |
| CEMAC   | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale             |
| CIMA    | Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance                 |
| COBAC   | Commission Bancaire de l'Afrique Centrale                            |
| COSUMAF | Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale |
| CREPMF  | Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers     |
| FCP     | Fonds Communs de Placement                                           |
| FMI     | Fonds Monétaire International                                        |
| IFREFI  | Institut Francophone de la Régulation Financière                     |
| OICV    | Organisation Internationale des Commissions des Valeurs              |
| OPC     | Organismes de Placement Collectif                                    |
| OPCVM   | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières               |
| OST     | Opérations Sur Titres                                                |
| SFI     | Société Financière Internationale                                    |
| UEMOA   | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                        |
| UMAC    | Union Monétaire de l'Afrique Centrale                                |

# LISTE DES TABLEAUX

|                    |                                                                                             |             |    |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----|
| <i>Tableau 1</i>   | Opérations réalisées sur le marché financier régional au 31 Décembre 2015                   | <i>page</i> | 18 |
| <i>Tableau 2</i>   | Valeurs admises au Dépositaire Central en 2015                                              | <i>page</i> | 20 |
| <i>Tableau 3</i>   | valeurs conservées par le Dépositaire Central au 31 décembre                                | <i>page</i> | 20 |
| <i>Tableau 4</i>   | Synthèse des transactions 2015                                                              | <i>page</i> | 21 |
| <i>Tableau 5</i>   | Liste détaillée des transactions dénouées en 2015                                           | <i>page</i> | 21 |
| <i>Tableau 6</i>   | Nombre de titres échangés par valeur                                                        | <i>page</i> | 22 |
| <i>Tableau 7</i>   | Nombre de transactions par valeur                                                           | <i>page</i> | 22 |
| <i>Tableau 8</i>   | Montant des transactions par valeur                                                         | <i>page</i> | 22 |
| <i>Tableau 9</i>   | Paiements d'intérêt au 31 décembre 2015                                                     | <i>page</i> | 23 |
| <i>Tableau 10</i>  | Synthèse de la situation patrimoniale de la COSUMAF au 31 12 15                             | <i>page</i> | 30 |
| <i>Graphique 1</i> | Evolution des émissions sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale                       | <i>page</i> | 22 |
| <i>Graphique 2</i> | Evolution des fonds mobilisés sur le Marché Financier Régional par typologie de financement | <i>page</i> | 23 |
| <i>Graphique 3</i> | Typologie des émetteurs de titres sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale             | <i>page</i> | 23 |



# LA LETTRE DU PRÉSIDENT

L'année 2015 a été marquée par le ralentissement de la croissance au sein des économies d'Afrique subsaharienne (3,4% enregistré sur l'année). Les pays africains ont été fortement impactés par une croissance mondiale modérée (2,4% en 2015) et une forte volatilité des cours des matières premières. La croissance du PIB dans la CEMAC a chuté au rythme des cours du baril de pétrole, passant de 4,9% en 2014 à 2,4% en 2015. La zone reste encore très tributaire de l'exportation de matières premières, principalement du pétrole.

Malgré cette conjoncture économique difficile, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et l'ensemble des intervenants sur le marché ont réussi à impulser une dynamique au marché financier régional qui lui a permis de poursuivre son développement.

En effet en 2015, le marché financier régional a enregistré deux opérations majeures. Il s'agit de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de l'Etat Gabonais (EOG 6,00% Net 2015-2020), ainsi que de l'emprunt obligataire par placement privé « IG TELECOM 5,5% 2015-2020 ».

Le Collège de la COSUMAF s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2015. Il a notamment élaboré la stratégie de l'institution pour l'année 2016, avec pour objectif l'intégration des marchés financiers de la zone ainsi que le renforcement du cadre réglementaire.

En vue d'assurer une meilleure protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, la COSUMAF a, en 2015, pris diverses mesures visant à renforcer le contrôle des intermédiaires agréés pour une prévention efficace des risques inhérents aux transactions et

opérations de marché.

Dans le cadre de ses activités internationales, le régulateur a poursuivi son partenariat avec les institutions financières multilatérales en participant à plusieurs rencontres annuelles afin, d'une part d'assurer une plus grande sensibilisation aux défis actuels auxquels sont confrontés les marchés et, d'autre part, contribuer à l'effort de concertation internationale dans les domaines économique et financier.

La COSUMAF a ainsi participé à la réunion annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI), aux assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) et à la conférence annuelle de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV).

Enfin, la qualité du dispositif réglementaire mis en place par la COSUMAF a été reconnue sur le plan international avec son admission en qualité de membre ordinaire de l'OICV à la faveur de la signature de l'Accord multilatéral portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations (MMoU). L'OICV est une organisation qui regroupe l'ensemble des autorités de Régulation des marchés financiers au niveau mondial et qui édicte des standards internationaux en matière de régulation financière.

Toutes ces actions traduisent la volonté de la COSUMAF de promouvoir, sans répit, ses mesures visant à faire émerger, en Afrique Centrale, un Marché Financier efficient, moderne et s'imposant comme un levier pour le décollage économique de notre sous-région.

**Rafael TUNG NSUE**

Président de la COSUMAF



## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Le 5 novembre 2015 : Admission de la COSUMAF à l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV) en qualité de membre ordinaire;
- Emprunt obligataire de l'Etat Gabonais « EOG 6,00% Net 2015-2020 » à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC);
- Emprunt obligataire par placement privé « IG TELECOM 5,5% 2015-2020 »
- Décembre 2015 : réalisation de l'étude sur le potentiel et la profondeur du marché financier régional par le Cabinet Roland Berger.



PRÉSENTATION DE LA  
COSUMAF

## 1) Statut, missions et pouvoirs

La COSUMAF est une institution spécialisée créée dans le cadre de l'UMAC et assurant la régulation, la tutelle et le contrôle du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention régissant l'UMAC, la régulation et le contrôle des opérations d'appel public à l'épargne en zone CEMAC relèvent de la compétence exclusive de la COSUMAF.

Autorité publique indépendante, la COSUMAF est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

### Elle a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou en tous autres instruments financiers ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement du marché.

### Afin de remplir ses missions, la COSUMAF est dotée des pouvoirs suivants :

- pouvoir réglementaire lui permettant de fixer les règles de fonctionnement du marché ;

- pouvoir de contrôle des opérations et des acteurs du marché ;

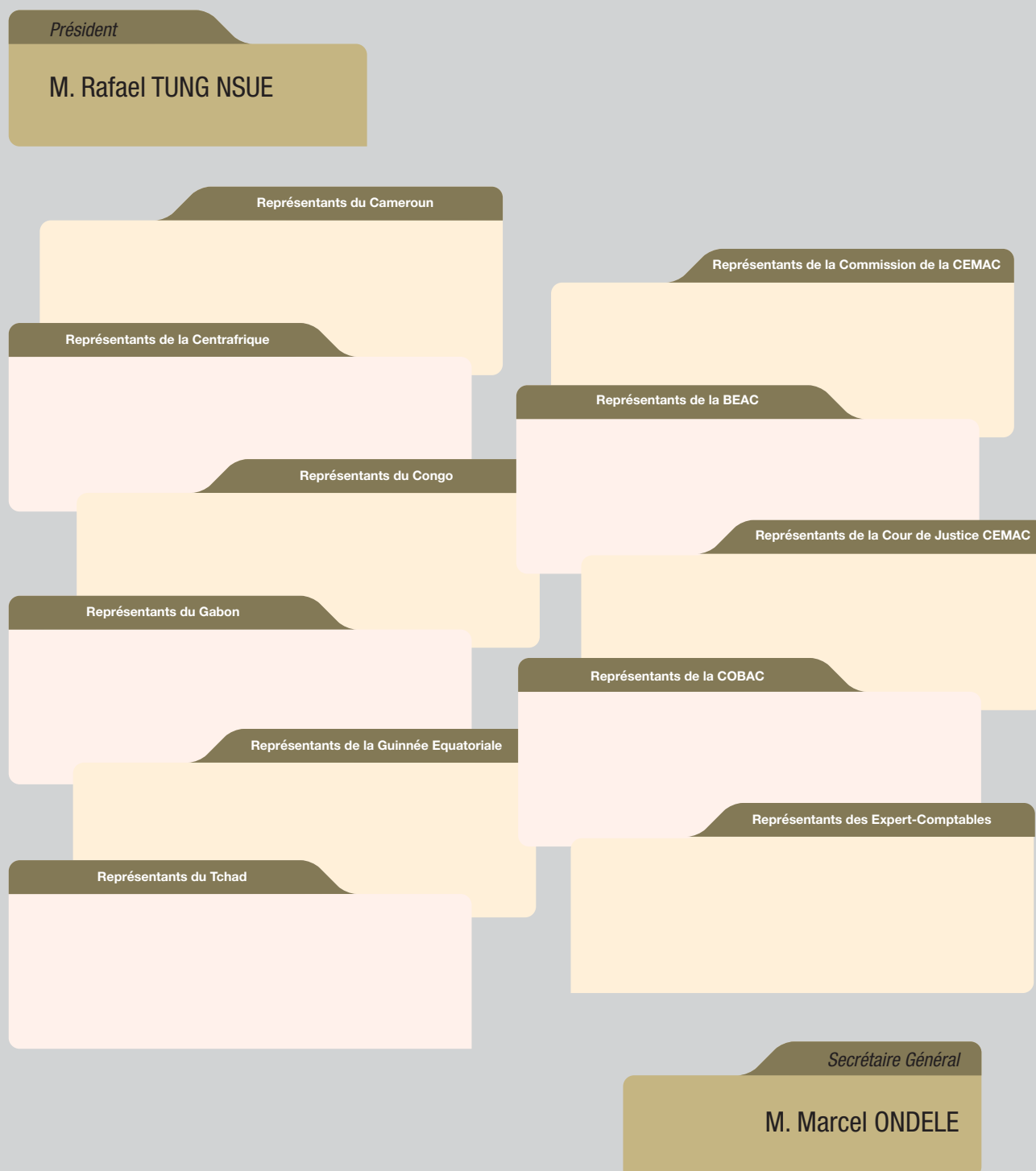
- pouvoir d'autorisation lui permettant de délivrer des visas et agréments ;

- pouvoir de sanction lui permettant de réprimer tout manquement constaté sur le marché.

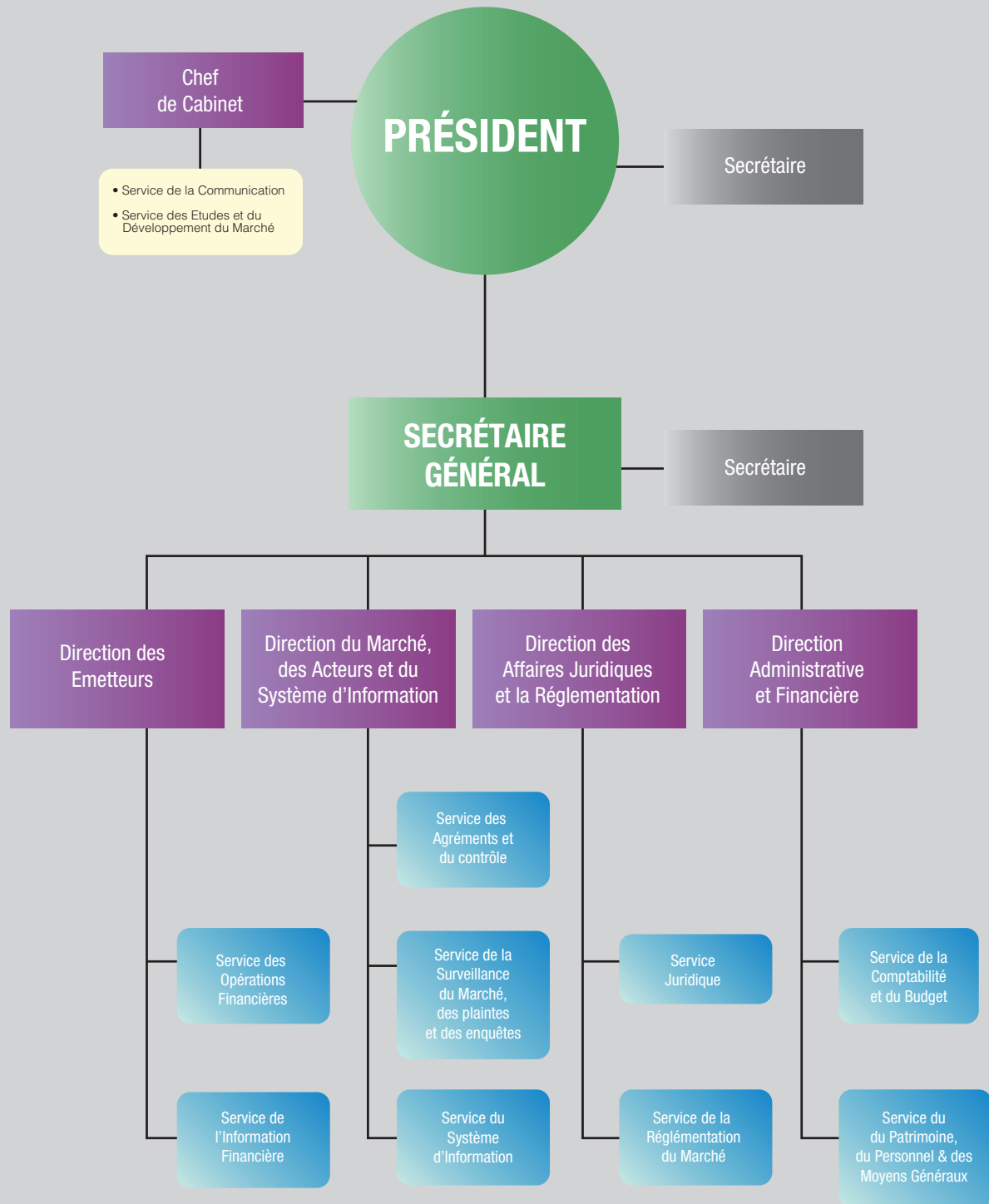
Sur le territoire des Etats membres de la CEMAC, la COSUMAF jouit des privilèges et immunités reconnus aux organisations internationales.

Dans le contexte particulier du Marché Financier de l'Afrique Centrale, caractérisé notamment par un faible volume d'opérations et une culture financière insuffisante, la COSUMAF est conduite à initier ou soutenir des actions de promotion et de développement du marché.

## 2) Composition du Collège au 31 décembre 2015



### 3) Organigramme



## Activités de la COSUMAF

### Section I Activités du Collège



Au cours de l'année 2015, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à trois reprises, lors de sessions ordinaires :

- Le 11 mars 2015 à Malabo, en République de Guinée Equatoriale ;
- Le 17 septembre 2015 à Libreville, République Gabonaise ;
- Le 10 décembre 2015 à Libreville, République Gabonaise.

#### I° - Réunion du 11 mars 2015 à Malabo

Au cours de cette session les principales résolutions suivantes ont été adoptées :

- Adoption des comptes annuels 2015 de la COSUMAF ;
- Sélection du cabinet de commissariat aux comptes pour vérification des comptes annuels de la COSUMAF ;
- Adoption du programme de travail de la COSUMAF pour l'exercice 2015 ;
- Ouverture d'une procédure de sanction à l'encontre de la société de bourse LA FINANCIERE SA suite à la décision N°2014-07 de la COSUMAF ;
- Nomination de Monsieur ENGO GONZO Cyriaque, membre du Collège de la COSUMAF, en qualité de Rapporteur dans le cadre de la mise

sous administration provisoire de la société de bourse LA FINANCIERE SA ;

- Mise sous administration provisoire de la société de Bourse LA FINANCIERE S.A ;
- Information sur l'évolution du marché des capitaux en CEMAC et sur l'état d'avancement de l'exécution de la composante COSUMAF du projet de Renforcement des Capacités des Institutions de la CEMAC financé par l'IDA.

#### II°- Réunion du 17 septembre 2015 à Libreville

Durant cette session les résolutions ci-dessous ont, en particulier été adoptées :

- Prolongation du mandat accordé à Monsieur Jean-Jacques Ikama en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société de Bourse La Financière SA pour une durée de trois mois jusqu'au 24 septembre 2015 ;
- Adoption de l'Instruction relative aux sanctions disciplinaires et pécuniaires prononcées par la COSUMAF ;
- Retrait de l'agrément accordé à AFRICA BOURSE SA CONGO en qualité de Société de Bourse ;
- Adoption du programme d'activités de la COSUMAF pour l'année 2016 ;
- Adoption du budget de la COSUMAF pour l'exercice 2016.

#### III°- Réunion du 10 décembre 2015 à Libreville

En ce qui concerne cette session, les principales résolutions ci-après ont été adoptées :

■ Adoption et approbation des textes réglementaires ci-après :

- Instruction COSUMAF relative à l'agrément des établissements de crédit intervenant en qualité d'intermédiaire sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Instruction COSUMAF portant cahier des charges des teneurs de comptes ;
- Instruction du Dépositaire Central relative aux procédures de ramassage des titres ;
- Instruction du Dépositaire Central relative à la comptabilité titres du Dépositaire Central.
- Agrément de la société FCP Corridor Rendement en tant que fonds commun de placement sur le Marché Financier Régional.
- Agrément de la société AFRILAND FIRST BANK (AFB) en qualité d'intermédiaire sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Agrément de Monsieur NAFACK Alphonse en qualité de dirigeant de la société AFRILAND FIRST BANK (AFB), intermédiaire sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Agrément de Monsieur BEUMO Jaze Brice, Directeur Général de la société de bourse LCB CAPITAL SA en qualité de dirigeant ;
- Retrait d'agrément à Monsieur El Masloumi Younès, Directeur Général sortant en sa qualité de dirigeant de la société LCB CAPITAL SA ;
- Enregistrement de l'opération « IG TELECOM, 5.5% - 2015-2020 » par placement privé sur le Marché Financier Régional ;
- Adhésion de la COSUMAF à l'Organisation Internationale des Commissions de valeurs (OICV) après la signature de l'Accord multilatéral portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'information (MMoU).



## Section II Activités de régulation

En sa qualité d'Autorité de régulation du Marché Financier de l'Afrique Centrale, la COSUMAF a poursuivi en 2015 ses nombreux engagements et efforts visant à garantir la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, assurer l'information des investisseurs ainsi que le bon fonctionnement du marché.

### I°- Renforcement du cadre réglementaire

Au cours de l'année 2015, la COSUMAF a ainsi décidé d'engager une réforme en profondeur du cadre réglementaire du marché financier régional. Dans ce cadre, il est envisagé de proposer au Comité Ministériel de l'UMAC un projet de Règlement destiné à réviser le Règlement 06\03

– CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003. Il s'en suivra une modification du Règlement Général et des diverses Instructions de la COSUMAF. Dans cette perspective, plusieurs instructions ont déjà été adoptées :

- L'Instruction N° 01-15 du 17 septembre 2015 relative aux sanctions disciplinaires et pécuniaires prononcées par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- L'Instruction N°02-15 du 10 décembre 2015 portant agrément des établissements de crédit intervenant comme intermédiaire sur le marché financier de l'Afrique Centrale ;
- Instruction N° 03-15 du 10 décembre 2015 portant cahier des charges des teneurs de comptes. Auparavant, le cadre réglementaire a été mar-

qué par l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC, le 25 Avril 2014, du Règlement Communautaire relatif à l'inscription en compte des valeurs mobilières et autres instruments financiers.

#### II°- La régulation des organismes et intermédiaires de Marché

La COSUMAF a, au cours de l'année 2015, délivré un agrément en qualité de société de bourse à la société LCB Capital (Congo). Elle a également octroyé à la société Corridor Asset Management (Congo) un agrément en qualité de société de gestion et enfin à la société Afriland First Bank, un agrément en qualité d'intermédiaire sur le marché financier. A ce jour, le Marché Financier Régional compte sept intermédiaires de marchés agréés

### Section III Contrôle du marché et des acteurs

Sur les six sociétés de bourses agréées par la COSUMAF, l'année 2015 a confirmé une tendance affirmée depuis quelques années, d'une forte prédominance de deux intermédiaires sur le marché du courtage en bourse. Il s'agit des sociétés de bourse EDC Investment Corporation et BGFI Bourse. La société de bourse La FINANCIERE SA a effectué sa première opération sur la plate-forme de la BVMAC au cours de l'année 2015 à la faveur de l'emprunt obligataire du FAGACE. Au 30 juin 2015, les trois autres n'ont pas connu une activité de marché.

En outre, la COSUMAF a effectué des missions de contrôles sur place auprès de la BVMAC et du Dépositaire Central ainsi qu'auprès des sociétés de bourse EDC et Financia Capital.

L'année 2015 devrait entériner l'élan effectué en 2014, marqué par une action de sensibilisation des acteurs agréés, en vue d'assurer la protection des investisseurs et le dynamisme du marché.

## Activités du Marché Financier Régional

Le Marché Financier Régional se compose de deux compartiments :

- un marché primaire, qui est celui des premières émissions de titres ou de l'offre initiale de titres au marché, qui se fait dans le cadre d'augmentations de capital, d'offres publiques de vente, ou d'emprunts obligataires ;
- un marché secondaire, encore appelé la bourse, qui est le cadre des transactions et échanges de titres entre investisseurs.

### Section I **Marché primaire**

En 2015, le Marché Financier Régional n'a enregistré qu'une seule opération d'appel public à l'épargne. Il s'agit de l'émission obligataire de l'Etat du Gabon « EOG 6,00% net 2015-2020 ».

D'un montant initial de 80 milliards de FCFA, cette opération a permis de lever 84,616 milliards, soit une sursouscription à hauteur de 106%.

A la fin septembre 2015, la contribution du marché Financier de l'Afrique Centrale au financement des économies de la zone CEMAC, mesurée en termes de fonds levés, représente environ 503.35 milliards de FCFA.

### Section II **Marché secondaire**

Le marché secondaire est organisé, animé et géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Au 30 décembre 2015, la cote officielle de la BVMAC compte une seule société listée sur le compartiment actions qui présente au 30 juin 2015 une capitalisation boursière de 113 milliards de F CFA pour un flottant de 5 840 455 000 F CFA.

Tableau 1:

| Désignation                                 | Type       | Montant (Mds F. CFA) | Prix Émission (F. CFA) | Taux  | Maturité |
|---------------------------------------------|------------|----------------------|------------------------|-------|----------|
| Etat Gabonais<br>6,00% net 2015-2020        | Obligation | 84,61653             | 10 000                 | 6%    | 5 ans    |
| Etat du Tchad<br>6% net 2013-2018*          | Obligation | 56,4                 | 10 000                 | 6%    | 5 ans    |
| BGFI Holding<br>5% Brut 2013-2020*          | Obligation | 69                   | 100 000                | 5%    | 7 ans    |
| Offre Publique de Vente<br>(OPV) SIAT GABON | Action     | 5,74                 | 28 500                 |       |          |
| Alios Finance Gabon<br>6,25 Brut 2014-2021  | Obligation | 6,4                  | 10 000                 | 6,25% | 7 ans    |
| FAGACE<br>5,25% net 2014-2019               | Obligation | 3,67                 | 10 000                 |       | 5 ans    |
| Etat Tchadien<br>6% net 2011-2016*          | Obligation | 100                  | 10 000                 | 6%    | 5 ans    |
| BDEAC<br>5,5% net 2010-2017                 | Obligation | 18,165               | 10 000                 | 5,5%  | 7 ans    |
| Petro Gabon<br>6% net 2010-2017             | Obligation | 7                    | 10 000                 | 6%    | 7 ans    |
| IFC<br>4,25% net 2009- 2014                 | Obligation | 12,5                 | 10 000                 | 4,25% | 5 ans    |
| Prix Import<br>7% 2009- 2014                | Obligation | 0,4                  | 10 000                 | 7%    | 5 ans    |
| Etat Gabonais<br>5,5% net 2007-2013         | Obligation | 81,5                 | 10 000                 | 5,5%  | 6 ans    |
| CDK Emergence<br>5,25 Brut 2012-2017        | Obligation | 8                    | 50 000 000             | 5,25% | 5 ans    |
| BGFIBANK<br>5% 2008- 2014                   | Obligation | 40                   | 50 000 000             | 5%    | 6 ans    |
| BGD<br>6% 2008-2014                         | Obligation | 10                   | 50 000 000             | 6%    | 5 ans    |
| <b>TOTAL</b>                                |            | <b>503,35</b>        |                        |       |          |

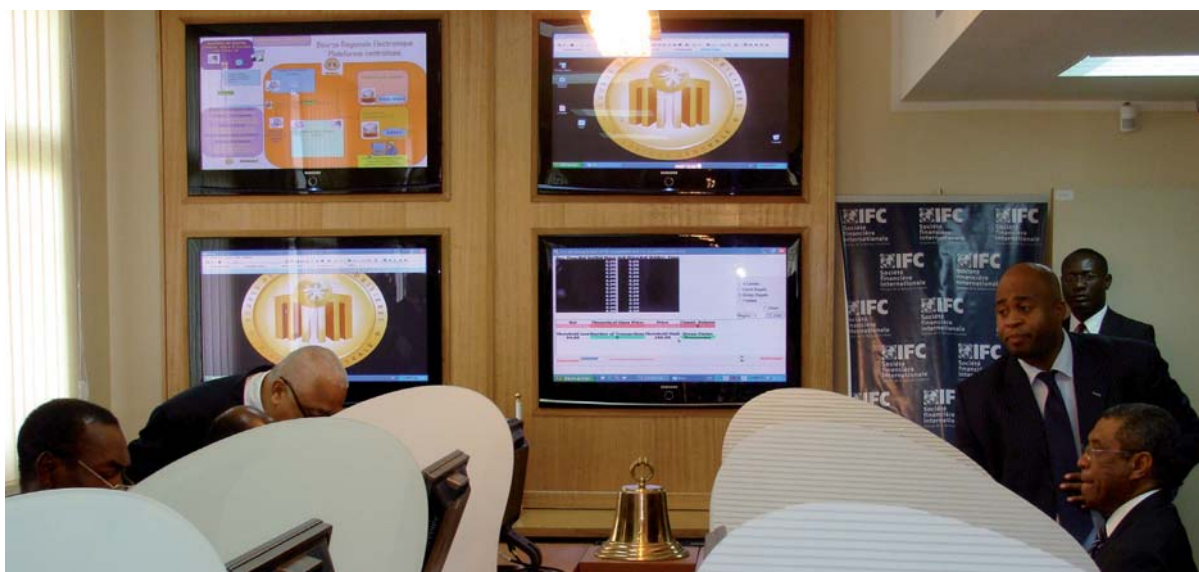
Il s'agit de la société agro-industrielle SIAT GABON. Le marché obligataire de la BVMAC affiche une valorisation de 264,260 milliards de FCFA et compte huit valeurs obligataires.

La cote officielle de la BVMAC a enregistré la sortie de trois valeurs obligataires, arrivées à échéance en 2013 et 2014. Il s'agit de l'opération d'emprunt obligataire « Etat Gabonais 5.5% net 2007-2013 » en 2013 et en 2014 de l'opération

« IFC 4.25% net 2009-2014 » et l'opération « Prix-Import 7% 2009-2014 ».

Le niveau de capitalisation de la BVMAC demeure faible pour stimuler la rentabilité de la bourse régionale.

S'agissant de risques potentiels, le marché financier régional de l'Afrique Centrale ne revêt pas de risque de marché à ce stade de son développement.



### Section III **Activité du Dépositaire** **Central des titres**

Le Dépositaire Central est un organisme du marché investi de la mission de service public d'assurer notamment la prise en charge des titres émis sur le marché, leurs inscriptions en compte,

leur conservation, leur codification et leur règlement/livraison dans le cadre du dénouement des opérations de marché.

### Admission de nouvelles valeurs :

Le Dépositaire Central a enregistré au cours de l'année 2015 deux nouveaux emprunts obligataires émis par le FAGACE et l'Etat Gabonais.

Préalablement à leur admission à la cote, les deux valeurs dont les principales caractéristiques sont déclinées ci-dessous ont été prises en charge le 18 juin 2015 pour la valeur FAGACE et le 30 octobre 2015 pour la valeur EOG.

**Tableau 2 : Valeurs admises au Dépositaire Central en 2015**

| Valeur         | FAGACE 5,25% net 2014-2019 | EOG 5,25% 2014-2019 |
|----------------|----------------------------|---------------------|
| Code ISIN      | GA0000020107               | GA0000020115        |
| Code CFI       | DBFUFR                     | DBFTAR              |
| Nbre de titres | 365 697                    | 8 461 653           |
| Nominal        | 10 000                     | 10 000              |
| Encours        | 3 656 970 000              | 84 616 530 000      |

Ces deux nouvelles admissions portent à dix le nombre de valeurs actives conservées par le Dépositaire Central à fin décembre.

**Tableau 3 : valeurs conservées par le dépositaire central au 31 décembre**

| Libellé des valeurs                  | Type valeur | Statut    | Montant initial | Nombre de titres | Date de prise en charge |
|--------------------------------------|-------------|-----------|-----------------|------------------|-------------------------|
| EOG<br>6,00% net 2015-2020           | Obligation  | Cotée     | 84 616 530 000  | 8 461 653        | 30/10/2015              |
| FAGACE<br>5,25% net 2014- 2019       | Obligation  | Cotée     | 3 656 970 000   | 365 697          | 18/06/2015              |
| ALIOS Gabon<br>6,25 % 2014- 2021     | Obligation  | Cotée     | 6 359 540 000   | 635 954          | 21/11/2014              |
| BHC<br>5% 2013-2020                  | Obligation  | Cotée     | 69 000 000 000  | 690 000          | 25/09/2014              |
| Etat Tchadien II<br>6% net 2013-2018 | Obligation  | Cotée     | 31 952 450 000  | 3 195 245        | 21/02/2014              |
| Action<br>SIAT Gabon                 | Action      | Cotée     | 5 739 759 500   | 201 395          | 29/08/2013              |
| C.D.K<br>5,25% 2012-2017             | Obligation  | Cotée     | 8 000 000 000   | 160              | 21/03/2013              |
| Etat Tchadien<br>6% net 2011- 2016   | Obligation  | Non cotée | 100 000 000 000 | 10 000 000       | 10/10/2011              |
| BDEAC<br>5,5% net 2010-2017          | Obligation  | Cotée     | 1 816 500 000   | 1 816 500        | 10/03/2011              |
| Petro Gabon<br>6% 2010 - 2017        | Obligation  | Cotée     | 7 000 000 000   | 700 000          | 22/10/2010              |

### Prise en charge de nouveaux adhérents

Le Dépositaire Central a enregistré au 31 décembre 2015 quatre nouvelles adhésions. Il s'agit de trois sociétés de bourse et d'un émetteur : La Financière SA (Brazzaville au Congo), Financia Capital (Douala au Cameroun), LCB Capital (Brazzaville au Congo), Le Fagace (Bénin).

### Transactions dénouées

Deux cent cinquante-six transactions de marché réalisées sur un total de 1 845 304 titres ont été dénouées par le Dépositaire au cours de la période sous revue, pour un montant total de 22 043 758 383 FCFA contre 11 480 276 518 FCFA en 2014, soit une hausse de 92%.

La plupart de ces transactions porte sur deux valeurs : l'Obligation EOG (76,6%) et l'action SIAT Gabon (22,2%). Les deux-cent quarante quatre transactions initiées sur cette dernière valeur sont consécutives à la décision de rachat par SIAT Belgique, actionnaire majoritaire de SIAT, des titres souscrits par les actionnaires locaux qui ne souhaiteraient pas subir le préjudice d'une dilution de leur pouvoir après l'augmentation du capital décidée en Assemblée Générale.

**Tableau n°4 : Synthèse des transactions 2015**

| Rubriques                    | 2014           | 2015           | %       |
|------------------------------|----------------|----------------|---------|
| Nb de transactions dénouées  | 15             | 256            | 1 607 % |
| Nb de titres échangés        | 1 256 450      | 1 845 304      | 47 %    |
| Mt des transactions dénouées | 11 480 276 518 | 22 043 758 383 | 92 %    |

**Tableau 5 : Liste détaillée des transactions dénouées en 2015**

| Date négo. | Date dén.  | Valeurs        | Adhérent Livreur | Adhérent livré | Nb Trans. | Qté titres | Montant        |
|------------|------------|----------------|------------------|----------------|-----------|------------|----------------|
| 20/01/2015 | 23/01/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 41        | 154 070    | 4 390 995 000  |
| 03/02/2015 | 06/02/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 35        | 10 801     | 307 828 500    |
| 10/02/2015 | 13/02/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 22        | 732        | 20 862 000     |
| 17/02/2015 | 20/02/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 30        | 991        | 28 243 500     |
| 24/02/2015 | 27/02/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 41        | 815        | 31 777 500     |
| 24/02/2015 | 27/02/2015 | Action SIAT    | EDC              | BGFI Bourse    | 1         | 150        | 8 550 000      |
| 03/03/2015 | 03/03/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 56        | 1 629      | 46 426 500     |
| 31/03/2015 | 03/04/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 5         | 433        | 12 340 500     |
| 14/04/2015 | 17/04/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 9         | 85         | 2 422 500      |
| 14/04/2015 | 17/04/2015 | Obligation BHC | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 1         | 30         | 1 519 475      |
| 19/05/2015 | 22/05/2015 | Action SIAT    | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 4         | 1 468      | 41 838 000     |
| 10/11/2015 | 13/11/2015 | Etat Gabon 2   | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 1         | 6 000      | 60 443 820     |
| 17/11/2015 | 20/11/2015 | Etat Gabon 2   | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 3         | 40 600     | 409 470 488    |
| 24/11/2015 | 27/11/2015 | Etat Gabon 2   | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 2         | 55 000     | 555 334 450    |
| 24/11/2015 | 27/11/2015 | Etat Gabon 2   | FINANCIA         | FINANCIA       | 1         | 1 000 000  | 10 096 990 000 |
| 01/12/2015 | 04/12/2015 | Etat Gabon 2   | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 1         | 70 000     | 707 594 300    |
| 15/12/2015 | 18/12/2015 | Etat Gabon 2   | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 1         | 500 000    | 5 065 755 000  |
| 15/12/2015 | 18/12/2015 | Obligation BHC | BGFI Bourse      | BGFI Bourse    | 2         | 2 500      | 255 366 850    |
|            |            |                |                  |                | 256       | 1 845 304  | 22 043 758 383 |

### Titres échangés par valeur

Trois valeurs mobilières sur les dix en conservation ont fait l'objet de transactions dénouées. La valeur « EOG 6% net 2015-2020 », avec 1 671 600 titres, représente 90,6% du nombre de titres échangés contre 9,3% pour la valeur SIAT Gabon (171 174 titres) et 0,1% pour la valeur « BHC 5% 2013-2020 » (2530 titres).

Tableau n°6 : Nombre de titres échangés par valeur

| Valeurs     | 2014      | 2015      | %      |
|-------------|-----------|-----------|--------|
| Action SIAT | 380       | 171 174   | 9,3 %  |
| BHC         | -         | 2 530     | 0,1 %  |
| EOG         | -         | 1 671 600 | 90,6 % |
| Autres      | 1 256 070 | -         | 0,0 %  |
| Total       | 1 256 450 | 1 845 304 | 100 %  |

### Nombre de transactions par valeur

Le plus grand nombre de transactions dénouées porte sur l'action SIAT Gabon avec deux-cent quarante quatre (244) transactions sur les deux cent cinquante six (256) enregistrées, soit 95,3%. Ces transactions représentant pourtant moins de 10% du montant global, ont été initiées par des petits porteurs dans le cadre du rachat susvisé.

Tableau n°7 : Nombre de transactions par valeur

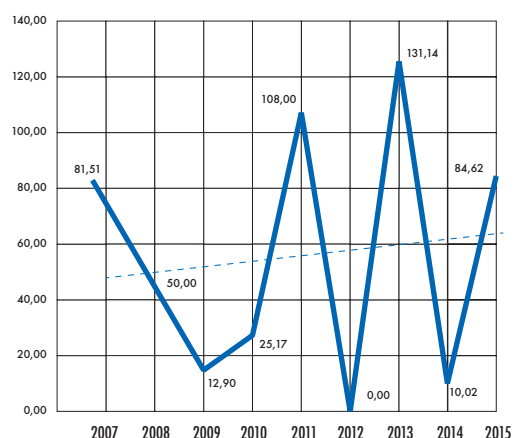
| Valeurs     | 2014 | 2015 | %      |
|-------------|------|------|--------|
| Action SIAT | 3    | 244  | 95,3 % |
| BHC         | -    | 3    | 1,2 %  |
| EOG         | -    | 9    | 3,5 %  |
| Autres      | 12   | -    | -      |
| Total       | 15   | 256  | 100 %  |

L'obligation « EOG 6% net 2015-2020 », émise au mois de novembre 2015 s'illustre comme la valeur la plus performante au regard du montant total des transactions, avec 76,6% % des transactions correspondant à 16 895 588 058 FCFA. La valeur SIAT, avec 4 891 284 000 FCFA, arrive en deuxième position des titres les plus sollicités et relègue en dernière position l'obligation « BHC 5% 2013-2020 » qui a mobilisé 256 886 325 FCFA des transactions.

Tableau n°8 : Montant des transactions par valeur

| Valeurs     | 2014           | 2015           | %      |
|-------------|----------------|----------------|--------|
| Action SIAT | 11 020 000     | 4 891 284 000  | 22,2 % |
| BHC         | -              | 256 886 325    | 1,2 %  |
| EOG         | -              | 16 895 588 058 | 76,6 % |
| Autres      | 11 469 256 518 | -              | -      |
| Total       | 11 480 276 518 | 22 043 758 383 | 100 %  |

Graph 1: Evolution des émissions sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale

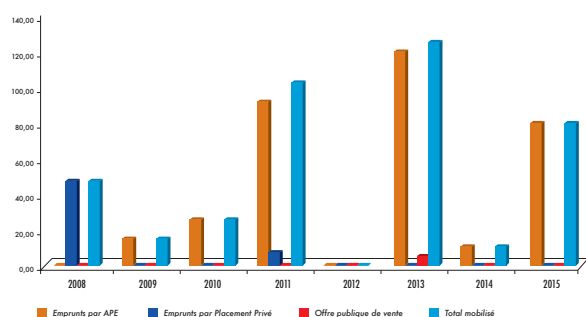


Le graphique ci-contre met en lumière l'évolution des émissions sur le marché financier régional entre 2007 et 2015. On y observe le caractère inconstant du nombre d'émissions de titres issu du marché primaire. Le pic d'émission en valeur a été atteint en 2013, année de la cotation en bourse du titre SIAT GABON, avec un montant total de 131,14 milliards de Francs CFA.

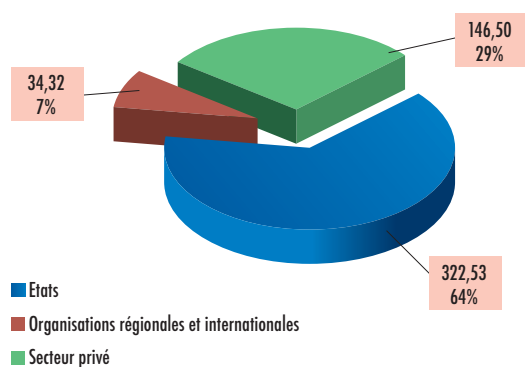
### Opérations sur titres

Le Dépositaire Central a supervisé vingt Opérations Sur Titres (OST) au cours des trois premiers trimestres de l'année. Elles sont relatives à douze paiements d'intérêts d'un montant total de 10 617 671 025 FCFA et à huit remboursements de capital d'un montant total de 47 265 325 442 FCFA

**Graph 2 : Evolution des fonds mobilisés sur le Marché Financier Régional par typologie de financement**



**Graph 3. Typologie des émetteurs de titres sur le Marché Financier d'Afrique Centrale**



**Tableau n°9 : Paiements d'intérêt au 31 décembre 2015**

| Date         | Coupon (F. CFA) | Nbre de titres | Montant               | Emetteur      |
|--------------|-----------------|----------------|-----------------------|---------------|
| 06/01/2015   | 1 650 000       | 160            | 264 000 000           | CDK           |
| 13/01/2015   | 2 500           | 690 000        | 1 725 000 000         | BGFI Holding  |
| 13/01/2015   | 180             | 700 000        | 126 000 000           | Petro Gabon   |
| 09/04/2015   | 262,5           | 365 697        | 95 995 463            | FAGACE        |
| 02/06/2015   | 400             | 10 000 000     | 4 000 000 000         | Tchad I       |
| 13/06/2015   | 2 500           | 690 000        | 1 725 000 000         | BGFI Holding  |
| 01/07/2015   | 165             | 1 816 500      | 299 722 500           | BDEAC         |
| 13/08/2015   | 150             | 700 000        | 105 000 000           | Petro Gabon   |
| 18/08/2015   | 625             | 635 954        | 397 471 250           | Alios Finance |
| 09/10/2015   | 262,5           | 365 697        | 95 995 463            | FAGACE        |
| 25/11/2015   | 480             | 3 195 245      | 1 533 717 600         | Tchad II      |
| 31/12/2015   | 137,5           | 1 816 500      | 249 768 750           | BDEAC         |
| <b>TOTAL</b> |                 |                | <b>10 617 671 025</b> |               |

Le graphique 2 met en évidence la prédominance des emprunts par appel public à l'épargne (APE) dans le total des fonds mobilisés sur le Marché Financier Régional depuis 2008 au détriment du compartiment action.

On note également la participation importante des Etats de la CEMAC (cf. graphique 3) dans l'animation du marché financier régional, soit 64% des émissions sur le marché représentant un total de 322,53 milliards de Francs CFA. Le secteur privé constitue le deuxième pourvoyeur de titres sur le marché avec 29% des titres émis depuis 2008, pour un montant de 146,50 milliards de Francs CFA. Enfin, les organisations régionales et internationales (IFC, BDEAC, FAGACE) ont mobilisé 34,32 milliards de Francs CFA depuis 2008, soit 7% des titres émis.

## Intégration et développement du Marché

### Section I **Activité de Promotion et de développement du marché**

En 2015, la COSUMAF a poursuivi l'effort de dynamisation du marché financier à travers des actions visant la promotion et le développement de ce dernier.

Elle a ainsi organisé en mars 2015 en République de Guinée Equatoriale un séminaire de formation au bénéfice des administrations publiques sur le financement des économies par recours au marché financier.

De même, afin de développer le marché financier et assurer sa viabilité, la COSUMAF a initié une étude prospective sur le potentiel et la profondeur du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Par ailleurs, la COSUMAF a été admise comme signataire de l'Accord multilatéral portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations (MMoU) de l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV) dont elle est ainsi devenue membre ordinaire depuis novembre 2015. Il s'agit d'un événement majeur, contribuant à renforcer la régulation qu'exerce la COSUMAF sur le Marché Financier régional.

En effet, la présence de la COSUMAF en tant que membre ordinaire de l'OICV est un gage de conformité du système de régulation du Marché Financier de la CEMAC aux bonnes pratiques et aux standards internationaux. Si l'apport qualitatif reste indéniable, cette adhésion implique également le maintien d'efforts pour renforcer le système de régulation ainsi que les moyens humains et financiers de la COSUMAF.

### Section II **Programme de renforcement des capacités des acteurs du marché financier régional**

Depuis le démarrage effectif de ses activités, la COSUMAF n'a eu de cesse d'œuvrer pour le renforcement de ses capacités en établissant des relations de coopération avec de nombreuses institutions économiques internationales et sous régionales. Ces partenariats lui ont notamment permis d'assimiler les standards internationaux en matière de régulation et de développement du marché régional.

Depuis 2009, la COSUMAF bénéficie du fond IDA mis en place par la Banque Mondiale, qui lui permet chaque année de renforcer les capacités du marché. En 2015, le régulateur a pu bénéficier de la continuité de ce financement afin de réaliser, via le cabinet Roland Berger, une étude sur

le potentiel du Marché Financier régional. Cette étude analyse le fonctionnement du marché et formule des recommandations orientées vers sa dynamisation.

L'étude sur le potentiel du Marché Financier régional a abouti à l'établissement d'une feuille de route pour l'émergence du marché financier de l'Afrique Centrale tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les acteurs du marché ont ciblé des leviers dont la mise en œuvre est indispensable au décollage d'un marché marqué par son atonie depuis sa création. Parmi les principaux leviers, on note :

- la création d'un électrochoc par la prise de mesures ponctuelles et fortes par les Etats de la CEMAC comme condition préalable à la dynamisation du marché financier. Il est important que les Etats de la CEMAC fassent preuve d'une volonté politique sans faille dans le but de promouvoir et développer le marché financier régional afin qu'il puisse remplir son objectif de financement de leurs économies. Cela passe notamment par un accord entérinant la fusion des bourses de Douala et de Libreville.

- L'affirmation et la promotion de « Role models », à savoir, des émetteurs «modèles» et des intermédiaires de référence capables de porter le marché et d'en véhiculer une image positive. La cotation en bourse d'entreprises phares de la sous-région peut constituer l'élément déclencheur du développement du marché financier régional, de même que l'ouverture du capital d'entreprises publiques, ainsi que l'émission d'emprunts obligataires de la part de collectivités territoriales et d'organisations sous régionales.

- La structuration de l'offre en réponse au besoin de financement de l'économie par l'élaboration d'une offre adaptée au besoin des entreprises et des investisseurs de la CEMAC. Le marché financier est jeune. Il doit donc s'adapter au contexte et à l'organisation économique des acteurs de la sous-région. La création de produits financiers impliquant les ETI et PME, de même que l'harmonisation des normes fiscales sur l'ensemble de la sous-région, favoriseront un élargissement de la base des acteurs du marché.

- La promotion active du marché auprès des émetteurs potentiels via un plan marketing très structuré, permettant le suivi et la prospection des émetteurs potentiels et l'apport d'information sur les besoins du marché financier régional. De même, l'accompagnement des acteurs du marché via la mise en place de formations et le développement d'une presse spécialisée stimulera l'essor de la culture financière au niveau régionale.

- La définition d'un cadre réglementaire favorable à l'investissement.

Les conclusions de cette étude feront l'objet d'une restitution publique et d'un débat par l'ensemble des acteurs du marché lors du Forum sur le développement du Marché Financier de l'Afrique Centrale (FODEMAF) prévu à Malabo (Guinée-Equatoriale) en février 2016.

L'application de cette feuille de route durant les prochaines années par l'ensemble des parties prenantes constitue le plus gros chantier des acteurs du marché, et la condition sine qua none de son émergence.

En outre, ce programme a permis à la COSUMAF, de mener toutes les démarches indispensables qui ont abouti à son accession au statut de membre ordinaire de l'OICV.

Au cours de l'année 2015, la COSUMAF a également réalisé un manuel de procédures interne safin de codifier le fonctionnement de l'ensemble de ses services.

## Rencontres régionales et internationales



La COSUMAF participe activement aux rencontres internationales pour leur intérêt avéré sur le développement de notre marché. Les réunions constituent des espaces d'échange et de coopération permettant l'acquisition de meilleures pratiques, pour une meilleure régulation financière, prévention et maîtrise des risques sur le marché. La COSUMAF collabore avec différents organes et institutions telles que la Commission de la CEMAC, la BEAC, la COBAC et la BDEAC. Elle participe régulièrement aux réunions convoquées par les instances ministérielles de la CEMAC,

à savoir le Comité Ministériel de l'UMAC et le Conseil des Ministres de l'UEAC.

En outre, le régulateur assiste aux réunions des Ministres des Finances de la Zone Franc qui contribuent à favoriser des échanges avec les principales autorités monétaires sur les grandes questions économiques, financières et monétaires de cette instance, des préoccupations qui permettent d'alimenter la stratégie de développement du marché financier régional.

## Section I

### Les rencontres internationales

Dans le cadre de ses activités internationales, la COSUMAF a pris part à plusieurs rendez-vous annuels, pour assurer la visibilité au niveau international du Marché Financier Régional et contribuer à l'effort de concertation internationale dans les domaines économique et de la régulation financière.

#### Réunion Annuelle de l'Institut Francophone de Régulation Financière (IFREFI)

La réunion annuelle 2015 de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) a été organisée par la Commission des Marchés Financiers de Tunisie (CMF), les 2 et 3 juin 2015 à Gammarth-Tunis. Plusieurs régulateurs ont pris part à cette réunion : le COSOB (l'Algérie), le FSMA (Belgique), le CMF (Cameroun), la COSUMAF, l'AMF (France), le CMA (Liban), le CCAF (Monaco), l'AMF (Quebec), l'ASF (Roumanie) ainsi que les autorités de l'UMOA.

Les allocutions d'ouvertures, réalisées par le Directeur Général du CDVM marocain et le Président de la COSUMAF, respectivement Président et Vice-Président en exercice de l'IFREFI, ont rendu hommage à feu Monsieur Alexandre GANDOU, premier Président de la COSUMAF, décédé le 13 mai 2015 à Paris en France.

La réunion des Présidents a illustré l'ampleur des réformes accomplies par les régulateurs des différents pays en vue de moderniser et sécuriser leur marché et le souci partagé par tous de mettre en place un cadre adéquat pour la protection des investisseurs. Concernant la région Afrique Centrale, la COSUMAF a présenté sa préoccupation permanente de développer un marché qui demeure relativement étroit et les mesures prises à cet effet (la dématérialisation

des titres, le renforcement du dialogue avec les acteurs de marché, la formation des agents publics des Etats de la CEMAC et la candidature de la COSUMAF à l'OICV).

L'Autorité des Marchés Financiers de France (AMF), en charge du secrétariat de l'IFREFI, a proposé une série de mesures visant à rendre plus dynamique l'Institut. Enfin, un séminaire sur le régime juridique et les moyens nécessaires pour lutter contre les infractions boursières a été proposé.

#### Assemblées Annuelles de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV)

Les assemblées annuelles de l'OICV se sont tenues du 14 au 18 juin 2015, à Londres en Angleterre. La COSUMAF a également pris part à la réunion du groupe « Afrika\Middle East Regional Committee » (AMERC) de l'OICV qui prône une meilleure intégration entre les régulateurs des pays africains et du Moyen-Orient et les échanges d'information pour une meilleure transparence. Lors des assemblées de l'OICV, les problématiques liées au développement technologique sur les marchés financiers ont été abordées. La réunion a été ponctuée par l'intervention de M. David Wright, Secrétaire Général de l'OICV, qui a évoqué l'importance grandissante d'une participation des régulateurs financiers aux assises du Conseil de Stabilité Financière (Financial Stability Board), compte tenu du financement de l'économie mondiale surtout par les marchés financiers. Ont également été examinés, les principes de la régulation dissuasive, la vulnérabilité des consommateurs ainsi que les implications des innovations technologiques dans le cadre de la régulation. Enfin, l'OICV a présenté les nouveaux projets de financement de l'institution dans le cadre du plan stratégique 2016-2020.



### **Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International**

Les assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI se sont tenues du 6 au 11 octobre 2015 à Washington aux Etats-Unis. Les nombreuses conférences organisées à cette occasion ont notamment abordé les enjeux liés au changement climatique, à l'inclusion financière, à la mobilisation du financement pour les investissements privés, à la gestion des revenus tirés des matières premières, à la volatilité des cours et à la mise en place de l'agenda post-2015.

Dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale, les Etats de la CEMAC doivent adopter des réformes visant à diversifier la base de leurs économies, encore aujourd'hui trop tributaire de la rente des matières pre-

mières. La constitution de réserves financières, un investissement public maîtrisé et axé sur les secteurs prioritaires tels que l'éducation et la santé, l'intensification des efforts déployés pour élargir l'assiette des recettes, notamment par la fiscalité, représentent autant de défis pour le développement des Etats de la CEMAC.

Le département Afrique du FMI a souligné les efforts à effectuer en matière de gouvernance ainsi que la création d'institutions solides afin de créer une dynamique de croissance sur le long terme.

Lors d'une réunion entre l'OIF et les Etats de la zone Franc, ces derniers ont été invités à une plus grande maîtrise sur leur fiscalité afin d'accroître les ressources internes via des recouvrements d'impôt plus efficaces et plus réguliers, l'abandon progressif des exonérations fiscales et un élargissement de l'assiette imposable.

Enfin, les discussions autour de l'agenda post-2015 ont souligné la nécessité pour la communauté internationale d'agir en concertation avec le secteur privé dans le but d'atteindre les dix-sept (17) objectifs de développement durable adoptés par les Nations-Unies le 25 septembre 2015. Le nouveau programme est axé sur la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté d'ici à 2030.

## Section II Les réunions des instances de la CEMAC

### Réunion des Ministres des Finances de la Zone franc

Les Ministres de l'Economie et des Finances, les Gouverneurs des Banques Centrales et les Responsables des Institutions Régionales des Etats membres de la Zone Franc se sont réunis le 10 avril 2015 à Bamako (République du Mali), sous la présidence du Ministre malien de l'économie, Monsieur Mamadou Igor Diarra.

La préparation de la COP 21 et l'endettement des Etats ont été les principaux sujets abordés. Cette rencontre a souligné l'importance des enjeux environnementaux ainsi que de la viabilité des financements de développement pour une croissance durable. Elle a aussi porté sur les critères de convergence macroéconomique de la zone franc ainsi que la réforme des dispositifs de surveillance multilatérale.

Les participants ont invité les Commissions de la CEMAC et de l'UEMOA ainsi que les Etats à mettre en place des mesures visant à renforcer l'intégration commerciale et à lever les obstacles subsistants au commerce intracommunautaire, ainsi que de rendre la libre circulation des personnes effective. Enfin, la nécessité de poursuivre les réformes afin de renforcer le développement du secteur privé et l'attractivité

internationale de la Zone Franc demeurent nécessaires. S'agissant de l'intégration financière, le panel a pu discuter des évolutions et disparités existantes au sein de la Zone franc entre l'UEMOA et la CEMAC.

La deuxième réunion de la Zone Franc s'est tenue le 2 octobre 2015 à Paris en France. Cette réunion a examiné l'état de la convergence macroéconomique, l'intégration financière, particulièrement l'évolution des marchés de capitaux, la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme.



## Etats comptables certifiés au 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement n°06\03 CEMAC du 12 Novembre 2003 portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, les comptes annuels de la COSUMAF font l'objet d'une vérification par un Commissaire aux Comptes.

Comme pour les exercices précédents, la certification des comptes annuels du régulateur a été réalisée par le cabinet Ernst & Young. A la fin de sa mission, le cabinet Ernst & Young a certifié

que l'état d'exécution du budget, la situation de trésorerie et l'état du patrimoine sont sincères et réguliers, et reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la COSUMAF à la fin de l'exercice 2015.

L'état synthétique du patrimoine de la COSUMAF arrêté au 31 décembre 2015 tel qu'il ressort des travaux du cabinet ERNST&YOUNG se présente comme suit :

**Tableau 10 : Synthèse de la situation patrimoniale de la COSUMAF au 31 12 15**

| Bilan Actif                       | Brut          | Amortissement & Prov. | Net au 31/12/15 | Net au 31/12/14 |  | Net au 31/12/15  | Net au 31/12/14 | Bilan Passif  |
|-----------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------|-----------------|--|------------------|-----------------|---------------|
| Actifs immobilisés                | 543 860 377   | 402 792 365           | 141 068 012     | 202 890 623     |  | Capitaux Propres | 688 084 505     | - 76 996 147  |
| Valeurs réalisables à court terme | 1 712 416 343 | -                     | 1 712 416 343   | 2 105 810 644   |  | DLMT             | -               | -             |
| Disponibilités                    | 581 732 639   | -                     | 581 732 639     | 1 948 197       |  | DCT              | 1 747 132 489   | 2 387 645 611 |
| TOTAL ACTIF                       | 2 838 009 359 | 402 792 365           | 2 435 216 994   | 2 310 649 464   |  | TOTAL PASSIF     | 2 435 216 994   | 2 310 649 464 |

